



Répertoire grêle (RPG)

## Conditions d'essai AEAI no 23 Stores en toile

---

La version la plus récente de ce document se trouve à l'adresse

[www.repertoiregrele.ch](http://www.repertoiregrele.ch)

Version: 1.01

Date: 01.05.2015

---



## Table des matières

23	Stores en toile .....	3
23.1	Généralités .....	3
23.2	Utilisation .....	3
23.3	Éprouvette .....	3
23.4	Configuration de l'essai .....	3
23.5	Stockage préalable de l'éprouvette .....	3
23.6	Traitement préalable de l'éprouvette .....	3
23.7	Stores en toile avec tenture en tissu .....	3
23.7.1	Stores en toile avec tenture en matière synthétique .....	3
23.8	Point d'impact et angle de tir .....	4
23.9	Projectile .....	4
23.10	Fonctions de l'élément de construction .....	4
23.11	Critères d'endommagement .....	5
23.12	Méthodes de mesure .....	5
23.13	Normes et règlement existants (liste non exhaustive) .....	5



## **23 Stores en toile**

### **23.1 Généralités**

Les conditions d'essai applicables à la catégorie « Stores en toile » comprennent des dispositions complémentaires particulières à cet élément de construction, régissant les essais standards, qui ne figurent pas dans les conditions générales d'essai. Les conditions d'essai se limitent à la tenture ; le rouleau et le caisson ne sont pas soumis au tir.

Les stores sont divisés en

- stores en toile avec une tenture en tissu
- stores en toile avec une tenture en matière synthétique

Ces conditions d'essai englobent les stores verticaux simples. Les essais sur les stores à projection ou les stores verticaux inclinables sont régis par les conditions d'essai n° 30 Stores à bras articulé.

### **23.2 Utilisation**

Les stores en toile sont installés sur la façade ou sur le toit.

### **23.3 Éprouvette**

L'éprouvette comprend le store en toile muni de ses éléments de guidage d'origine et des organes de commande originaux situés à l'extérieur. L'éprouvette est au minimum de 1500 mm de large et 2000 mm de long.

### **23.4 Configuration de l'essai**

L'éprouvette est fixée sur un cadre inclinable. Le store en toile est testé en position fermée.

### **23.5 Stockage préalable de l'éprouvette**

Aucun.

### **23.6 Traitement préalable de l'éprouvette**

Aucun

### **23.7 Stores en toile avec tenture en tissu**

Aucun.

#### **23.7.1 Stores en toile avec tenture en matière synthétique**

La surface de l'éprouvette est refroidie avec des glaçons pendant trois minutes avant le tir. Le tir est effectué dans les 60 secondes.



### 23.8 Point d'impact et angle de tir

L'éprouvette est percutée aux endroits suivants (figure 1) :

- Bord près de la barre à toile (distance maximale égale au diamètre du projectile) ;
- Couture dans la tenture, s'il y en a une
- Barre à toile
- Axe de guidage et autres assemblages mécaniques

Le store en toile est percuté à un angle de 45° (élément de façade) et 90° (installation sur le toit). Les points d'impact doivent être distants de 150 mm au moins. S'il y a d'autres points faibles, ils doivent aussi être testés (voir la partie A).

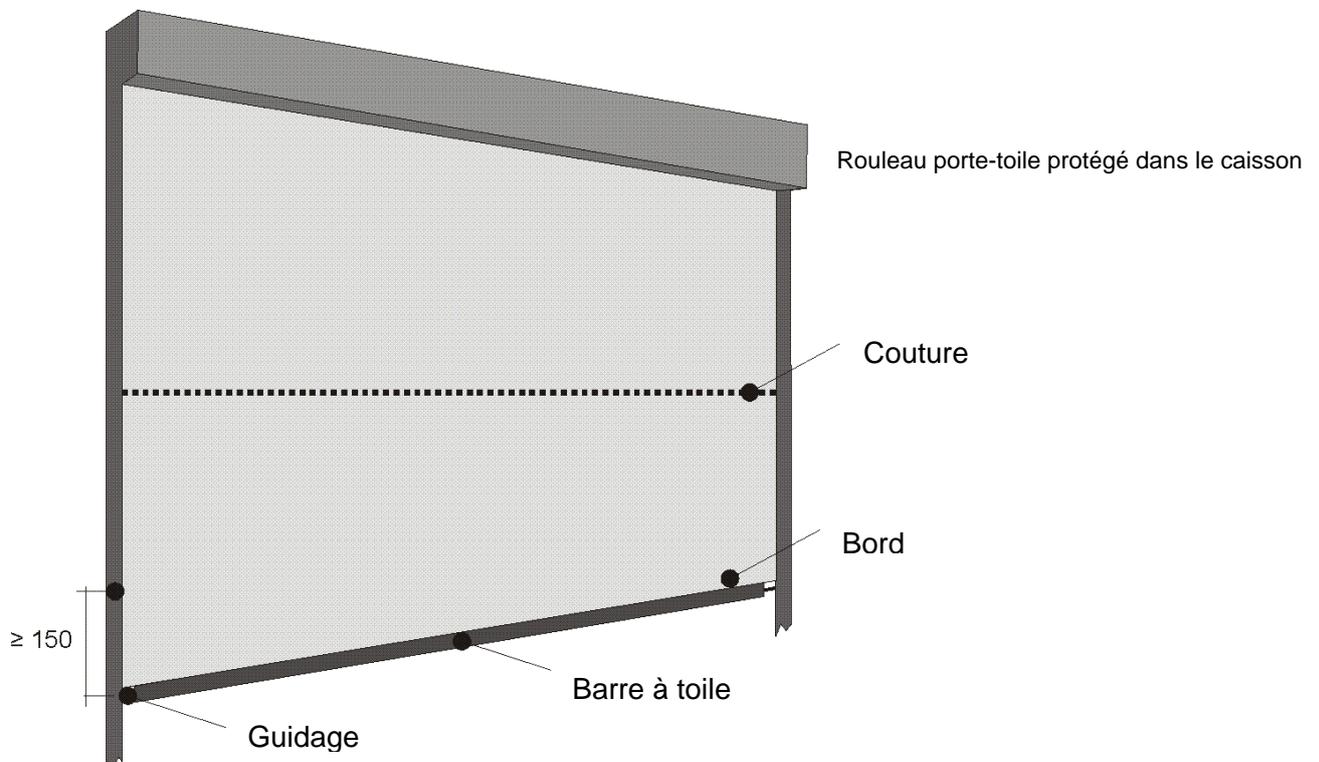


Figure 1 Points d'impact sur un store en toile (dimensions en millimètres).

### 23.9 Projectile

En plus des tirs avec un projectile rond, l'éprouvette doit être percutée par un projectile qui simule un grêlon de forme irrégulière. Pour le déroulement des tirs et les caractéristiques des projectiles, on se référera à la partie A.

### 23.10 Fonctions de l'élément de construction

L'élément de construction est testé en regard des fonctions « Pare-lumière », « Mécanique » (fonctionnement) et « Aspect ».



### **23.11 Critères d'endommagement**

Pare-lumière : l'éprouvette est intacte tant que la tenture ne présente ni perforation, ni fissure, ni étirement du matériau (p. ex. traits blancs / rupture de blanc). Si la tenture présente une perforation, une fissure ou un étirement du matériau (p. ex. traits blancs / rupture de blanc), l'éprouvette est endommagée.

Mécanique : L'éprouvette fonctionne correctement si on peut abaisser et relever le store cinq fois sans difficulté. Si le store ne peut pas être actionné sans défaillance, il est endommagé.

Aspect : L'éprouvette est intacte tant qu'il n'y a ni étirement de matériau dans la tenture, ni bosse dans le profilé de fermeture, ni variation de teinte. Si la tenture présente un étirement ou le profilé de fermeture une bosse ou une variation de teinte, l'éprouvette est endommagée.

### **23.12 Méthodes de mesure**

Pare-lumière : la présence d'un dommage mentionné dans les critères d'endommagement est recherchée à l'œil nu (distance maximale de 0,5 m entre l'éprouvette et l'examineur).

Mécanique : Le fonctionnement du store en toile est testé en l'actionnant.

Aspect : L'aspect de l'élément de construction est examiné visuellement en observant l'éprouvette, située à une distance de 5 m, sous différents angles et dans toutes les conditions de lumière possibles.

### **23.13 Normes et règlement existants (liste non exhaustive)**

- SIA 342 (2009) : Protection des baies contre le soleil et les intempéries.
- VSR : Notice VSR sur les propriétés des toiles de tente solaires. Association des fournisseurs suisses de systèmes de protection contre le soleil et les intempéries.